

POLYIMAGE
COMPTE RENDU DE REUNION
20 janvier 06
+ Quelques réponses

Présents :

Mairie Evry :

Hervé Pérard (Maire adjoint Culture)
Sandrine Reignoux (Assistante)

INT:

Nunzio Santoro (Enseignant chercheur Département Réseau Télécommunication)
Hossam Afifi (Enseignant chercheur)

Université d'Evry :

Jean-Pierre Durand (Responsable du Centre Pierre Naville)
Nassim Cherikh (Centre Pierre Naville)
Alain Pichon (Ingénieur de recherche / Centre Pierre Naville)
Régane Vallée (Maître de conférence / Centre Pierre Naville)
Joyce Sebag (responsable du DESS Image et Société)
Nazim Agoulmine (LRSM)

VIDEON

Jean-Michel Cornu (Président)

Maison de quartier de épinettes : *Samira Fouad* (Coordinatrice culturelle)

IIE : *Yacine Ghamri-Doudane* (LRSM)

A. Point sur la partie financière de la convention signée avec la DATAR

1. Lors de la dernière réunion l'assemblée se questionnait sur la possibilité de demander une avance à la Datar.
La réponse se trouve dans la convention signer entre la Mairie et la préfecture régionale, chargée du suivi de la subvention :

Les paiements seront échelonnés comme suit :

- ✓ *40 % maximum au titre de l'acquisition du matériel nécessaire au lancement de l'opération. Le versement sera effectué sur présentation des factures liées à cette acquisition.*
- ✓ *Le solde à l'issue de la phase d'expérimentation soit un an après la notification de la présente convention. La Ville d'Evry transmettra à l'appui de sa demande de solde l'ensemble des pièces justificatives attestant de la réalisation d'une dépense.*

2. Par ailleurs les techniciens souhaitent que les 2000 € de Vidéon soient affectés à la phase 1 à la place des caméras wi-fi. Il fallait vérifier que Videon ne dépendent pas du code des marché public, et soit bien en mesure d'effectués ces propres achats indépendamment de la Mairie.

Une première réponse se trouve à nouveau dans la même convention :

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES PARTICULIERES

La Ville d'Evry en tant que porteur du projet reçoit l'ensemble de la subvention. Les autres organismes publics et privés qui participent au projet avancent les dépenses nécessaires telles que figurant au plan de financement. La Ville redistribue la part de financement à chacun des partenaires après versement par la DATAR de ladite subvention.

B. Point sur le budget

Il a été décidé que la part de la subvention demandée par l'Université serait répartie de la façon suivante :

1. Laboratoire Pierre Naville :
13 100€ (dépense de personnel) + 8 000€ (frais d'équipement) = 21 100€
2. Laboratoire RSM = 11 500€

C. Point sur l'avancement des conventions à rédiger entre la mairie et chaque partenaire

1. Tous les partenaires devront rédiger une proposition de convention avec la Mairie.
2. Concernant l'université, les 2 laboratoires proposeront chacun leur propre convention.

D. Réflexion quant à une convention ou une charte commune

Ce point reste à discuter

E. Point sur l'embauche du coordinateur

Un coordinateur Polymage doit être embauché au service de la culture prochainement.
Hervé Pérard n'a pas plus d'éléments.

F. Retour sur les différents axes de travail

A faire par mail